



**Délibération**  
**du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**  
**de la Martinique**  
**N° 2022-07**

Le Président

**Assemblée Plénière du 5 juillet 2022**

**Avis sur le projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle**

L'An deux mille vingt-deux et le mardi cinq juillet à quatorze heures trente cinq s'est tenue en salle Camille DARSIERE à l'Hôtel de la collectivité de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Philipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Laurence GOLA DE MONCHY, représentante du préfet,
- Mme Stephanie DEPOORTER, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS, jusqu'à 13h25,
- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Iris ABU-BAKER, représentant la directrice de l'ONF,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. RENE-CORAIL,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau, à Mme TAILAME,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme DEPOORTER.

**Membres excusés :**

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

**Membres absents :**

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales.
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,

**Assistait de droit :**

Mme Michela ADIN, directrice de l'Office de l'Eau, ODE.

**Assistaient :**

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Candice CHOUX, Ville de Sainte Luce ; M. Matthieu NORDEN, Ville de Sainte Luce ; Mme Myriam MALSA, CTM ; M. TERENCE LEPEL, CTM ; M. Laurent LOUIS-JEAN, PNRM ; M. Loïc MANGEOT, ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; M. Philippe QUEMART, DEAL ; M. Bruno LAZZARINI, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; Stephan LERIDER, DEAL ; Jean-Yves LAMBERT, DEAL ; M. Eric ABADIE, IFREMER ; M. Jean-Michel COTREBIL, CRPMEM ; M. Hugues FRANCIL, CRPMEM ; M. Emile AGOT, CRPMEM.

**Considérant** la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

**Considérant** le code de l'environnement ;

**Considérant** le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

**Considérant** le dossier de consultation et la présentation faite en séance ;

**Considérant** le résultat des votes des membres votants présents et représentés suivant :

Contre : 3

Abstentions : 7

Pour : 7

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

**D É C I D E**

**Article 1 :** De donner un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle avec absence totale de mouillage dans la baie du Trésor.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 5 juillet 2022.

**Le Président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité**

**Olivier MARIE-REINE**

